



Qualité de l'air : quel cadre législatif et quels leviers d'actions européens pour les territoires



Introduction

Pierre Loaëc – Chef de la Représentation de la Commission européenne à Marseille

Evolutions législatives récentes au niveau européen

François Wakenhut, Chef d'unité – Qualité de l'air et politique urbaine – Direction générale Environnement – Commission européenne

Léa Geoffroy, Assistante en gestion des politiques Qualité de l'air et politique urbaine
Direction générale Environnement – Commission européenne

Opportunités de financement grâce au programme LIFE

Nadia Lamhandaz – Chargée de projet ou Mario Lionetti – Chargé de projet – Agence CINEA

État des actions finançables et exemples concrets de projets soutenus par les communes

Marie Sergent, Chargée de coordination, transition verte, suivi, évaluation – ANCT

Réponses aux questions du chat



L'Europe des communes...

Agents et
élus locaux

*...un service d'information de la
Commission européenne en France
dédié aux collectivités territoriales.*

Evénements

- Présence sur le Salon des Maires de Paris, chaque novembre
- Présence sur 12-15 salons locaux par an (via les ED)
- Interventions sur divers événements de partenaires

Editorial

- 1 newsletter par mois :
 - actualités européennes
 - appels à projets
- inscription aux événements
- 1 partenariat média avec la Gazette des communes

Page web dédiée

- des dossiers thématiques (mobilités, enfance, nature...)
 - nos webinaires
- actualités européennes
- le supplément

Webinaires

- 1 webinaire par mois
- Partir des compétences des collectivités locales
- Coopération avec les Direction Générale de la Commission européenne
- webinaires d'introduction aux affaires européennes

Visites à bruxelles

- Des visites à bruxelles pour emmener des groupes d'élus
- un programme sur mesure



La qualité de l'air – Evolutions législatives récentes au niveau européen

François Wakenhut, Chef d'unité & Léa Geoffroy, Assistante en gestion des politiques Qualité de l'air
et politique urbaine

Direction générale Environnement – Commission européenne



Quel cadre légal?



Directives concernant la qualité de l'air ambiant

Fixe les concentrations maximales pour les substances polluantes
(PM_{2.5}, PM₁₀, NO₂, O₃, SO₂, CO, C₆H₆, BaP, As, Cd, Ni, Pb)

**FIXER DES OBJECTIFS
POUR UN AIR PUR**

**REDUIRE LES EMISSIONS DE
POLLUANTS**



Directive concernant la réduction des émissions de polluants atmosphériques

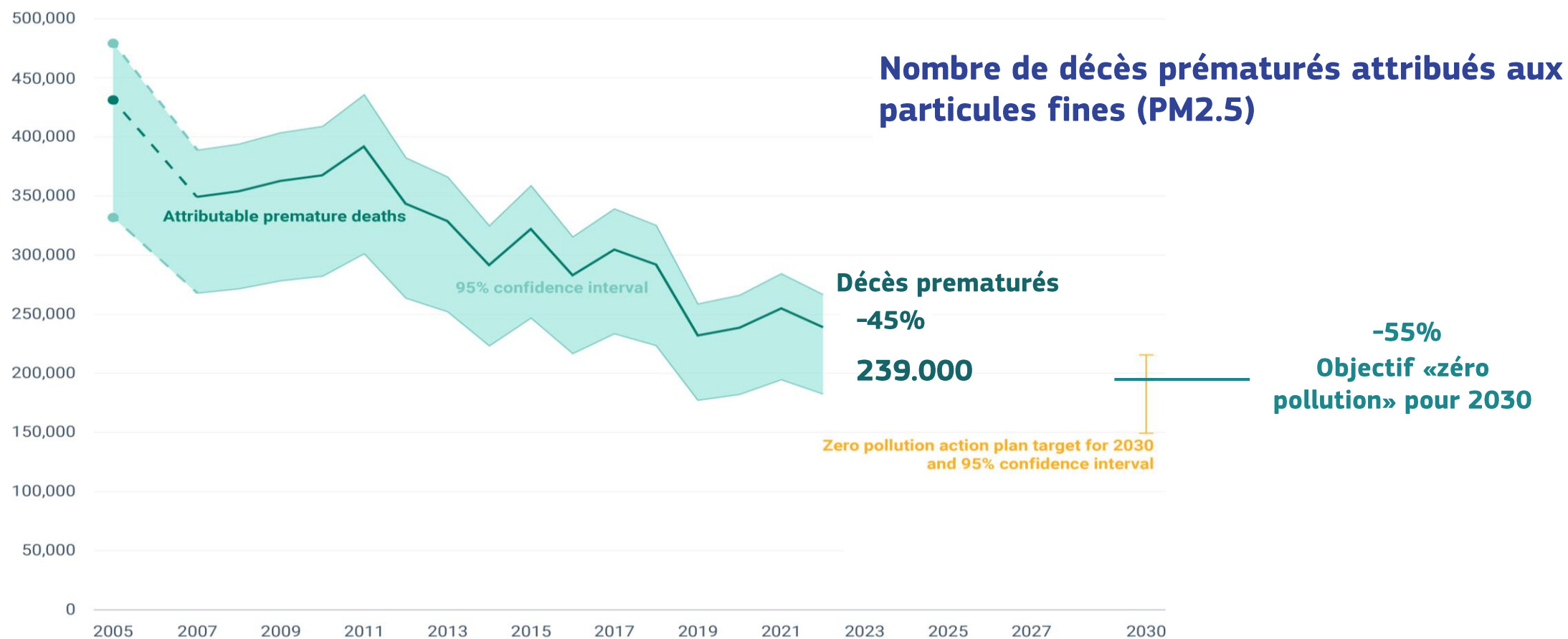
Basée sur le total des émissions nationales
(SO₂, NO_x, NMVOC, PM_{2.5}, NH₃)

Normes d'émissions spécifiques aux sources:

- les émissions industrielles
- les installations de combustion moyennes
- l'éco-conception
- l'efficacité énergétique
- les normes Euro et sur les carburants



Des résultats encourageants...





Mais des impacts encore significatifs

- **Impacts sur la santé** : 1^{ère} cause environnementale d'impact sur la santé dans l'UE, avec un effet de morbidité important et des estimations allant jusqu'à **300 000 décès prématurés par an**.
- **Impacts sociaux** : elle affecte de manière disproportionnée les **groupes sensibles et vulnérables**.
- **Impacts environnementaux** : elle provoque **l'eutrophisation** (74 %) et **l'acidification** (5 %) des écosystèmes, ainsi que des dommages aux cultures et aux forêts.
- **Impacts économiques** : les coûts annuels sont de **231 à 853 milliards d'euros (Md€)** pour les effets sur la santé, 8 Md€ pour les journées de travail perdues, 4 à 12 Md€ pour les dommages aux écosystèmes, 10 à 11 Md€ pour la perte de rendement des cultures, 19 Md€ pour les dommages aux forêts, 1 Md€ pour les dommages aux bâtiments.
- et **les Européens se soucient de l'air qu'ils respirent** (**Eurobaromètre 2022**).

Qualité de l'air : quel cadre législatif et quels leviers d'actions européens pour les territoires ?

Jeudi 6 février de 14h00 à 15h00



“La Commission tirera les enseignements de l'évaluation de la législation actuelle en matière de qualité de l'air.

Elle proposera également de renforcer les dispositions relatives à la surveillance, à la modélisation et aux plans relatifs à la qualité de l'air afin d'aider les autorités locales à rendre l'air plus propre.

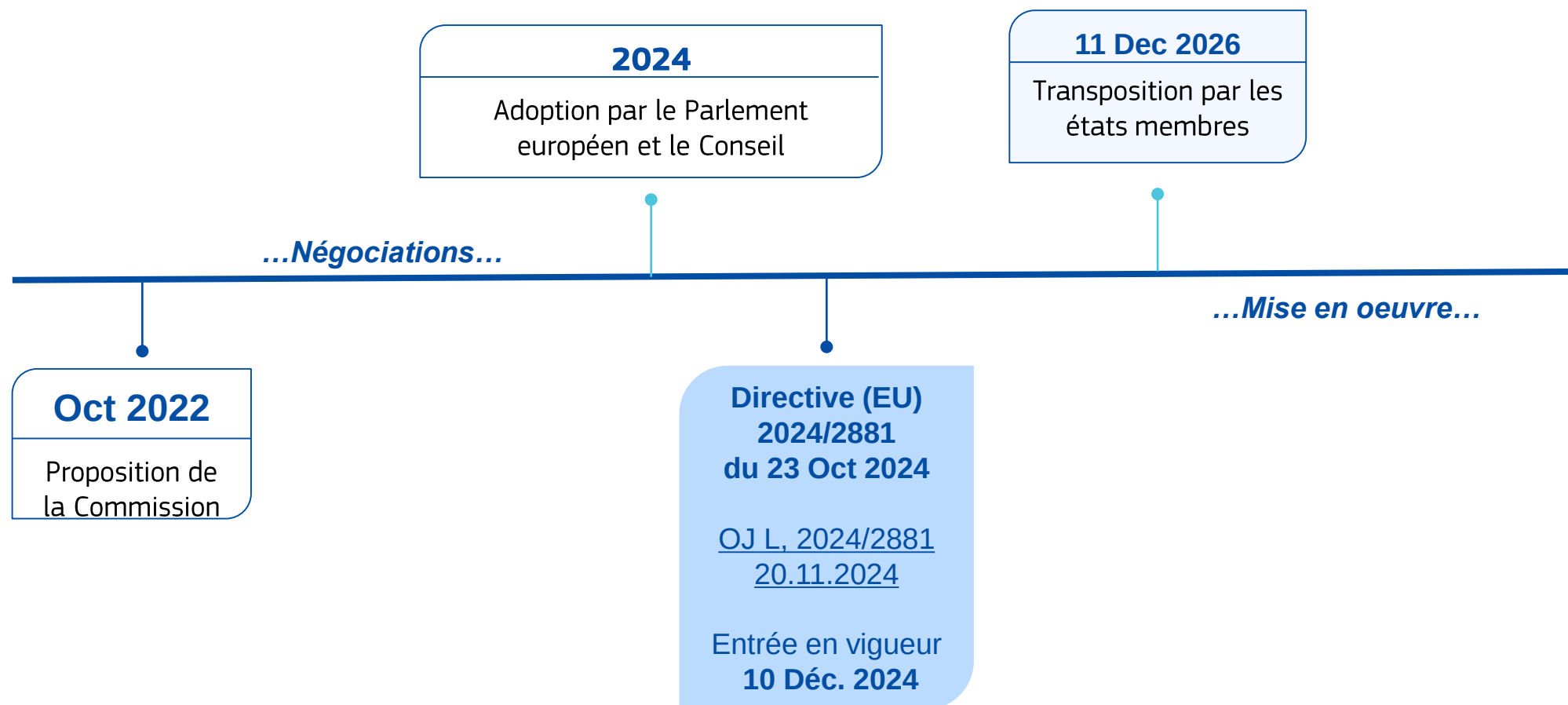
La Commission proposera notamment de réviser les normes en matière de qualité de l'air afin de les aligner davantage sur les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé.”

Communication de la Commission - Le pacte vert pour l'Europe
(COM/2019/640 final)

#EUGreenDeal



Calendrier relatif à la révision des règles en matière de qualité de l'air





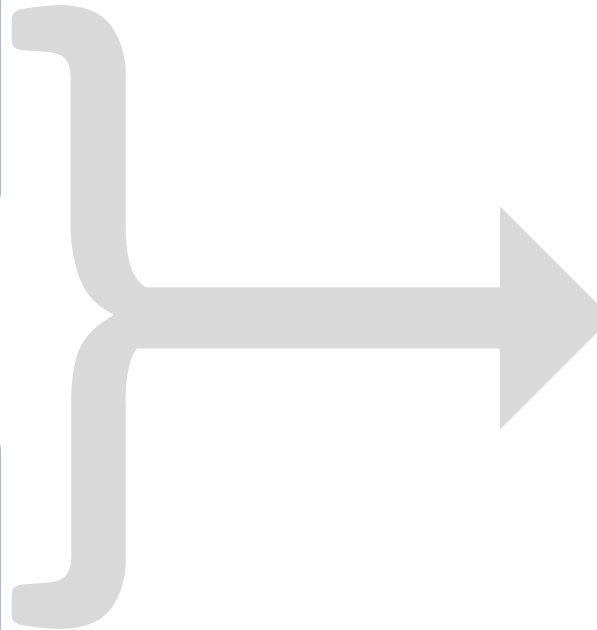
La Directive sur la qualité de l'air ambiant

Directive 2008/50/EC

concernant la qualité de l'air ambiant
et un air pur pour l'Europe

Directive 2004/107/EC

concernant l'arsenic, le cadmium, le
mercure, le nickel et les hydrocarbures
aromatiques polycycliques dans l'air
ambiant



Directive (EU) 2024/2881

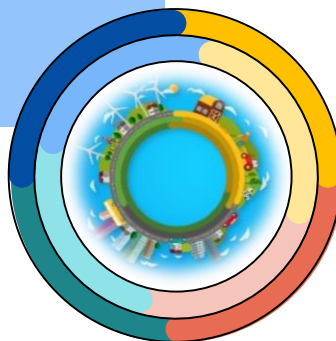
concernant la qualité de l'air ambiant
et un air pur pour l'Europe (refonte)



Quelles nouveautés?

Santé et environnement

- **Objectif “zéro pollution”** en 2050 au plus tard
- Normes de qualité de l'air intermédiaires pour 2030
- **Report** des délais fixés pour atteindre les normes
- Nouveaux paramètres & obligation de **réduction de l'exposition moyenne**





Santé et environnement

Les normes de qualité de l'air européennes – moyennes de 'long-terme' (Annexe I)

Polluant	Période	Avant 2030	À partir de 2030	WHO 'Guideline'
PM_{2.5}	(année calendaire)	25 µg/m ³	10 µg/m³	5 µg/m ³
PM₁₀	(année calendaire)	40 µg/m ³	20 µg/m³	15 µg/m ³
NO₂	(année calendaire)	40 µg/m ³	20 µg/m³	10 µg/m ³
SO₂	(année calendaire)	–	20 µg/m³	–
Benzène	(année calendaire)	5 µg/m ³	3.4 µg/m³	1.7 µg/m ³
Pb (plomb)	(année calendaire)	0.5 µg/m ³	0.5 µg/m³	0.5 µg/m ³
As (arsenic)	(année calendaire)	6.0 ng/m ³	6.0 ng/m³	6.6 ng/m ³
Cd (cadmium)	(année calendaire)	5.0 ng/m ³	5.0 ng/m³	5 ng/m ³
Ni (Nickel)	(année calendaire)	20 ng/m ³	20 ng/m³	25 ng/m ³
Benzo(a)pyrène	(année calendaire)	1.0 ng/m ³	1.0 ng/m³	0.12 ng/m ³
Ozone	(moy 5a AOT 40)	18 000 µg/m ³ x h	18 000 µg/m³ x h	(valeur cible) –
Ozone	(moy 5a AOT 40)	6 000 µg/m ³ x h	6 000 µg/m³ x h	(obj. de long-terme) –



Santé et environnement

Les normes de qualité de l'air européennes – moyennes de “court-terme”

Polluant	Période	Avant 2030	A partir de 2030	WHO 'Guideline'	
PM _{2.5}	(1 jour)	-	25 µg/m ³ (-18d)	15 µg/m ³ (-3d)	
PM ₁₀	(1 jour)	50 µg/m ³ (-35d)	45 µg/m ³ (-18d)	45 µg/m ³ (-3d)	
NO ₂	(1 jour)	-	50 µg/m ³ (-18d)	50 µg/m ³ (-3d)	
NO ₂	(1 heure)	200 µg/m ³ (-18h)	200 µg/m ³ (-3h)	200 µg/m ³ (-1h)	
SO ₂	(1 jour)	125 µg/m ³ (-3d)	50 µg/m ³ (-18d)	40 µg/m ³ (-3d)	
SO ₂	(1 hour)	350 µg/m ³ (-24h)	350 µg/m ³ (-3h)	-	
CO	(1 jour)	-	4 mg/m ³ (-18d)	4 mg/m ³ (-3d)	
CO	(8 heures max)	10 mg/m ³	10 mg/m ³	10 mg/m ³	
Ozone	(moy 3ans- 8h max)	120 µg/m ³ (-25d)	120 µg/m ³ (-18d)	(valeur cible)	100 µg/m ³ (-3d)
Ozone	(moy 3ans- 8h max)	120 µg/m ³ (-3d)	100 µg/m ³ (-3d)	(obj. de long-terme)	100 µg/m ³ (-3d)



Santé et environnement

Obligation de réduction de l'exposition moyenne

Polluant	Période	A partir de 2030
PM _{2.5}	(10 ans)	-10 à -25% en 10 ans
Applicable lorsque la concentration relative à l'exposition moyenne est > 5 µg/m ³		
NO ₂	(10 ans)	-15 à -25% en 10 ans
Applicable lorsque la concentration relative à l'exposition moyenne est > 10 µg/m ³		

L'indicateur d'exposition moyenne (IEM), exprimé en µg/m³, est déterminé sur la base des mesures effectuées à tous les points de prélèvement dans des lieux caractéristiques de la pollution de fond urbaine dans des unités territoriales relatives à l'exposition moyenne sur l'ensemble du territoire d'un État membre.

Il est estimé en tant que **concentration moyenne annuelle sur 3 années civiles consécutives**.

Unités territoriales: NUTS1 ou NUTS2 ou une combinaison des deux, inférieure au territoire entier de l'État membre et à < 85 000 km².

Seuils d'alerte

Polluant	Actuels	Révisés
PM _{2.5}	-	50 µg/m ³
PM ₁₀	-	90 µg/m ³
SO ₂	500 µg/m ³	350 µg/m ³
NO ₂	400 µg/m ³	200 µg/m ³
Ozone	180 µg/m ³	240 µg/m ³

Mesuré en tant que moyenne horaire sur trois heures consécutives pour le SO₂ et NO₂; en tant que moyenne journalière sur 3 jours consécutifs ou moins pour les PM_{2.5} et PM₁₀

Seuils d'information

Polluant	Actuels	Révisés
PM _{2.5}	-	50 µg/m ³
PM ₁₀	-	90 µg/m ³
SO ₂	-	275 µg/m ³
NO ₂	-	150 µg/m ³
Ozone	240 µg/m ³	180 µg/m ³

Mesuré sur 1 heure pour le SO₂, NO₂, 1 jour pour l'ozone et les PM_{2.5} et PM₁₀



Report des délais fixés (Article 18)

Article 18

Cette disposition donne aux États membres la **possibilité de demander, avant le 31 janvier 2029, un report de la date** limite pour atteindre les valeurs limites de qualité de l'air.

Portée

Géographique: zone de qualité de l'air
PM₁₀, PM_{2.5}, NO₂, benzene ou benzo(a)pyrène

Durée – “justifiée par une feuille de route”

Jusqu'au 1 Janvier 2040

En raison des caractéristiques de dispersion, des conditions orographiques ou climatiques, des contributions transfrontalières, si une fraction considérable des chauffage domestique doit être remplacée

Jusqu'au 1 Janvier 2035

Si des projections démontrent que les valeurs limites ne peuvent être atteintes dans le délais imparti

[+ 2 ans]

Conditions

Pour demander le report (§2):
établissement d'une feuille de route avant le 31 Dec. 2028 [ou sa mise à jour]

Durant le report (§3): mise à jour de la feuille de route, rapport de mise en œuvre, tendance générale à la baisse de la concentration et communication à la COM

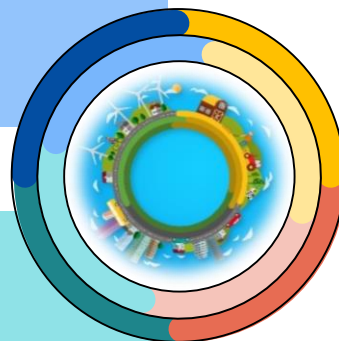
Acte d'exécution (31 Déc 2026)



Quelles nouveautés?

Santé et environnement

- **Objectif “zéro pollution”** en 2050 au plus tard
- Normes de qualité de l'air intermédiaires pour 2030
- **Report** des délais fixés pour atteindre les normes
- Nouveaux paramètres & obligation de **réduction de l'exposition moyenne**



Gouvernance et application

- Mécanisme de **réexamen régulier**
- Amélioration de **l'efficacité des plans** relatifs à la qualité de l'air
- **Nouvelles dispositions** sur l'accès à la justice, l'indemnisation et les sanctions
- Davantage de **coopération transfrontalière**



Plans et feuilles de routes relatifs à la qualité de l'air (Article 19)

PLAN

QUAND EST-IL REQUIS?

En cas de dépassement d'une valeur limite
ou d'une valeur cible après l'expiration du
délai
- ou -
lorsque l'obligation de réduire l'exposition
moyenne n'est pas respectée

QUEL EST L'OBJECTIF?

Faire en sorte que la période de
dépassement soit la plus courte possible et,
en tout état de cause, ne dépasse pas
quatre ans

FEUILLE DE ROUTE

QUAND EST-ELLE REQUISE?

En cas de dépassement d'une valeur limite
ou d'une valeur cible pour 2030 au cours de
la période allant de 2026 à 2029
- ou -
en cas de prolongation des délais

QUEL EST L'OBJECTIF?

Atteindre les valeurs limites ou cibles dans
le délai imparti



Plans et feuilles de routes relatifs à la qualité de l'air

PLAN

FEUILLE DE ROUTE

Année **N**: dépassement

Article 19
(1), (2), (3)

N + 1: dépassement rapporté

Article 19
(4)

N + 2: adoption du plan/ de la feuille de route

N + 4: délais max. pour remédier au
dépassement

Exception: non-applicable à la valeur cible pour
l'ozone (art. 19(2)) et AERO (art. 19(4))

Le dépassement doit cesser avant
l'expiration du délais

Valeurs limites et cibles: 2030 (ou plus tard si un
délais est accordé en application de l'art. 18)
Obligation annuelle à partir de 2030 pour l'AERO

Article 19
(5)

N + 5: si le dépassement persiste = mise à jour

N + 7: adoption du plan/ feuille de route mis à jour



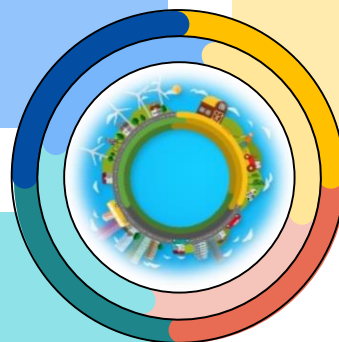
Quelles nouveautés?

Santé et environnement

- **Objectif “zéro pollution”** en 2050 au plus tard
- Normes de qualité de l'air intermédiaires pour 2030
- **Report** des délais fixés pour atteindre les normes
- Nouveaux paramètres & obligation de **réduction de l'exposition moyenne**

Surveillance et évaluation

- Amélioration de la **surveillance** et utilisation accrue de la **modélisation**
- Informations supplémentaires sur la **représentativité** comme base d'action
- Surveillance des **polluants émergents** (particules ultrafines, carbone noir, ammoniac)



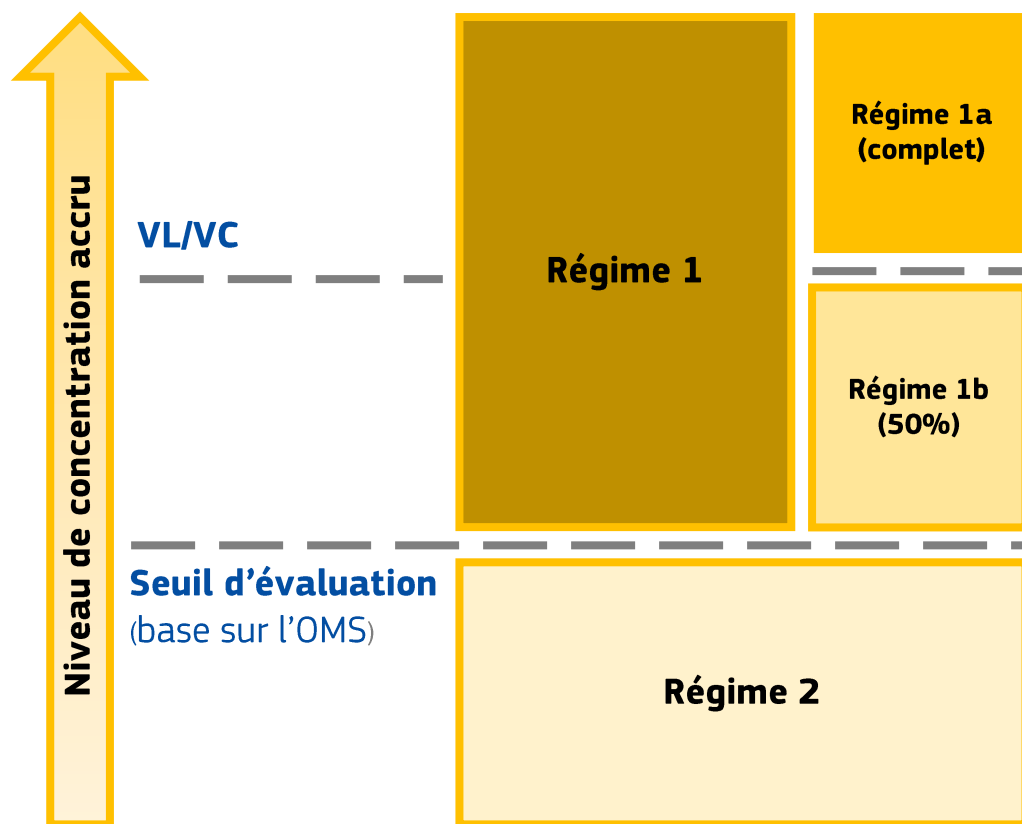
Gouvernance et application

- Mécanisme de **réexamen régulier**
- Amélioration de **l'efficacité des plans** relatifs à la qualité de l'air
- **Nouvelles dispositions** sur l'accès à la justice, l'indemnisation et les sanctions
- Davantage de **coopération transfrontalière**



Régimes et critères d'évaluation (Articles 7, 8, 9)

Régimes de **surveillance et d'évaluation affinés**, renforçant le rôle de la modélisation et imposant des exigences supplémentaires pour assurer la continuité de la surveillance et la représentativité spatiale.



Régime 1a - des points de prélèvement fixes sont utilisés ; ils peuvent être complétés par des mesures indicatives/modélisation. À partir de 2 ans après l'adoption de l'acte d'exécution: utilisation de mesures indicatives ou de la modélisation. Modélisation au moins tous les 5 ans.

Régime 1b - des points de prélèvement fixes sont utilisés, ils peuvent être réduits jusqu'à 50 % sous certaines conditions (c'est-à-dire si la modélisation et/ou les mesures indicatives sont suffisantes, le nombre de mesures indicatives doit être identique au nombre de mesures fixes remplacées).

Régime 2 - les applications de modélisation, les mesures indicatives, les techniques d'estimation objective ou une combinaison de ces techniques sont suffisantes pour l'évaluation de la qualité de l'air.



Les supersites de surveillance

ANNEXE VII

Mesures sur les supersites de surveillance et mesures de la concentration massique, de la composition chimique de PM_{2,5}, des précurseurs de l'ozone et des particules ultrafines

Section 1 — Mesures des polluants sur les supersites de surveillance

Les mesures effectuées sur tous les supersites de surveillance dans des lieux caractéristiques de la pollution de fond urbaine et des lieux caractéristiques de la pollution de fond rurale comprennent les polluants énumérés dans les tableaux 1 et 2 respectivement.

Tableau 1 — Polluants à mesurer sur les supersites de surveillance dans des lieux caractéristiques de la pollution de fond urbaine

Polluant	Type de mesure
PM ₁₀ , PM _{2,5} , PUF, carbone noir	Mesures fixes
NO ₂ , O ₃	Mesures fixes
SO ₂ , CO	Mesures fixes ou indicatives
Répartition granulométrique des PUF	Mesures fixes ou indicatives
Benzo(a)pyrène, autres hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) le cas échéant ⁽¹⁾	Mesures fixes ou indicatives
Dépôt total ⁽²⁾ de benzo(a)pyrène et d'autres hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) le cas échéant	Mesures fixes ou indicatives
Arsenic, cadmium, plomb et nickel	Mesures fixes ou indicatives
Dépôt total ⁽²⁾ d'arsenic, de cadmium, de plomb, de nickel et de mercure	Mesures fixes ou indicatives
Benzène	Mesures fixes ou indicatives
Composition chimique de PM _{2,5} conformément à la section 2	Mesures fixes ou indicatives

Tableau 2 — Polluants à mesurer sur les supersites de surveillance dans des lieux caractéristiques de la pollution de fond rurale

Polluant	Type de mesure
PM ₁₀ , PM _{2,5} , PUF, carbone noir	Mesures fixes
NO ₂ , O ₃ et ammoniac	Mesures fixes
SO ₂ , CO	Mesures fixes ou indicatives
Dépôt total de benzo(a)pyrène et d'autres hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) le cas échéant	Mesures fixes ou indicatives
Dépôt total d'arsenic, de cadmium, de plomb, de nickel et de mercure	Mesures fixes ou indicatives
Benzo(a)pyrène, autres hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) le cas échéant ⁽²⁾	Mesures fixes ou indicatives
Arsenic, cadmium, plomb et nickel	Mesures fixes ou indicatives
Composition chimique de PM _{2,5} conformément à la section 2	Mesures fixes ou indicatives
Mercure gazeux total	Mesures fixes ou indicatives

Tableau 3 — Polluants dont la mesure est recommandée sur les supersites de surveillance dans des lieux caractéristiques de la pollution de fond urbaine et des lieux caractéristiques de la pollution de fond rurale lorsqu'ils ne sont pas couverts par les exigences des tableaux 1 et 2

Polluant	Type de mesure
Répartition granulométrique des PUF	Mesures fixes ou indicatives
Potentiel oxydant des particules	Mesures fixes ou indicatives
Ammoniac	Mesures fixes ou indicatives
Lévoglucosane à mesurer dans le cadre de la composition chimique des PM _{2,5}	Mesures fixes ou indicatives
Mercure gazeux total	Mesures fixes ou indicatives
Mercure bivalent particulaire et gazeux	Mesures fixes ou indicatives
Acide nitrique	Mesures fixes ou indicatives



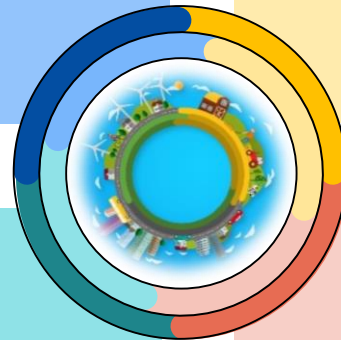
Quelles nouveautés?

Santé et environnement

- **Objectif “zéro pollution”** en 2050 au plus tard
- Normes de qualité de l'air intermédiaires pour 2030
- **Report** des délais fixés pour atteindre les normes
- Nouveaux paramètres & obligation de **réduction de l'exposition moyenne**

Surveillance et évaluation

- Amélioration de la **surveillance** et utilisation accrue de la **modélisation**
- Informations supplémentaires sur la **représentativité** comme base d'action
- Surveillance des **polluants émergents** (particules ultrafines, carbone noir, ammoniac)



Gouvernance et application

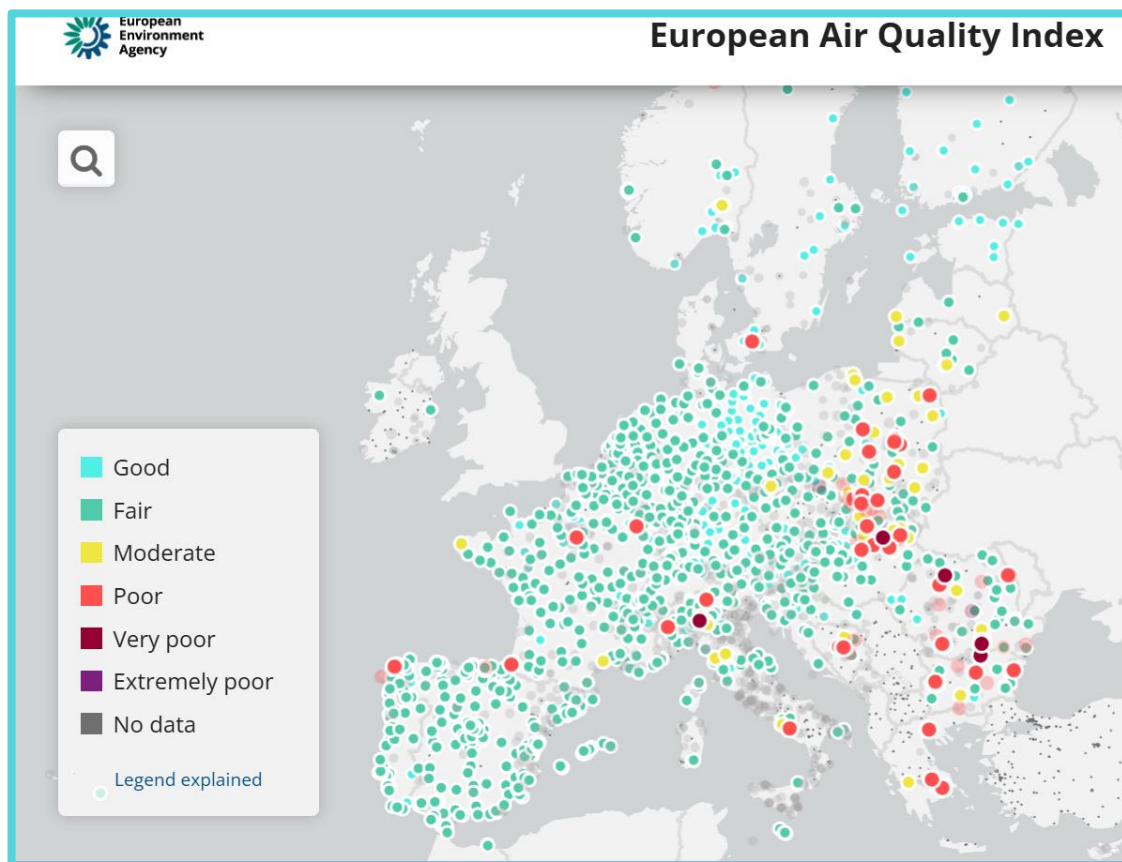
- Mécanisme de **réexamen régulier**
- Amélioration de **l'efficacité des plans** relatifs à la qualité de l'air
- **Nouvelles dispositions** sur l'accès à la justice, l'indemnisation et les sanctions
- Davantage de **coopération transfrontalière**

Information et communication

- Des informations plus **actualisées** sur la qualité de l'air
- Des **indices de la qualité de l'air** mis à jour heure par heure
- Informer le public des **effets** possibles sur la santé et fournir des **recommandations**



Indice de qualité de l'air



mis à jour toutes
les heures

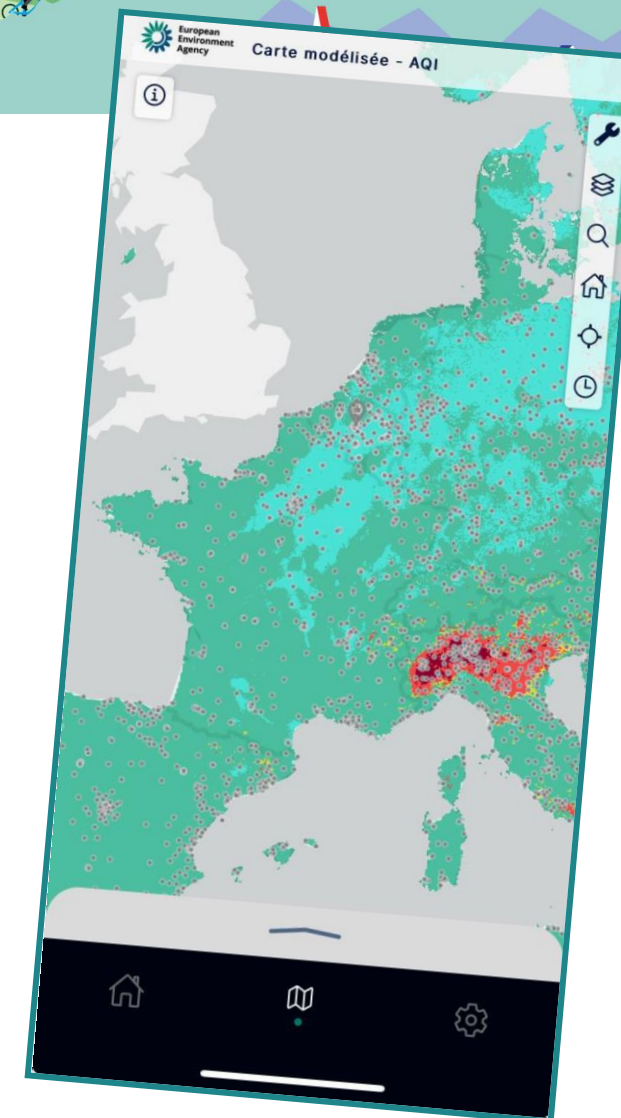
PM_{2.5}

PM₁₀

NO₂

SO₂

Ozone



Screenshot du 30 janvier 2025 – 12:00

www.eea.europa.eu/en/analysis/maps-and-charts/index



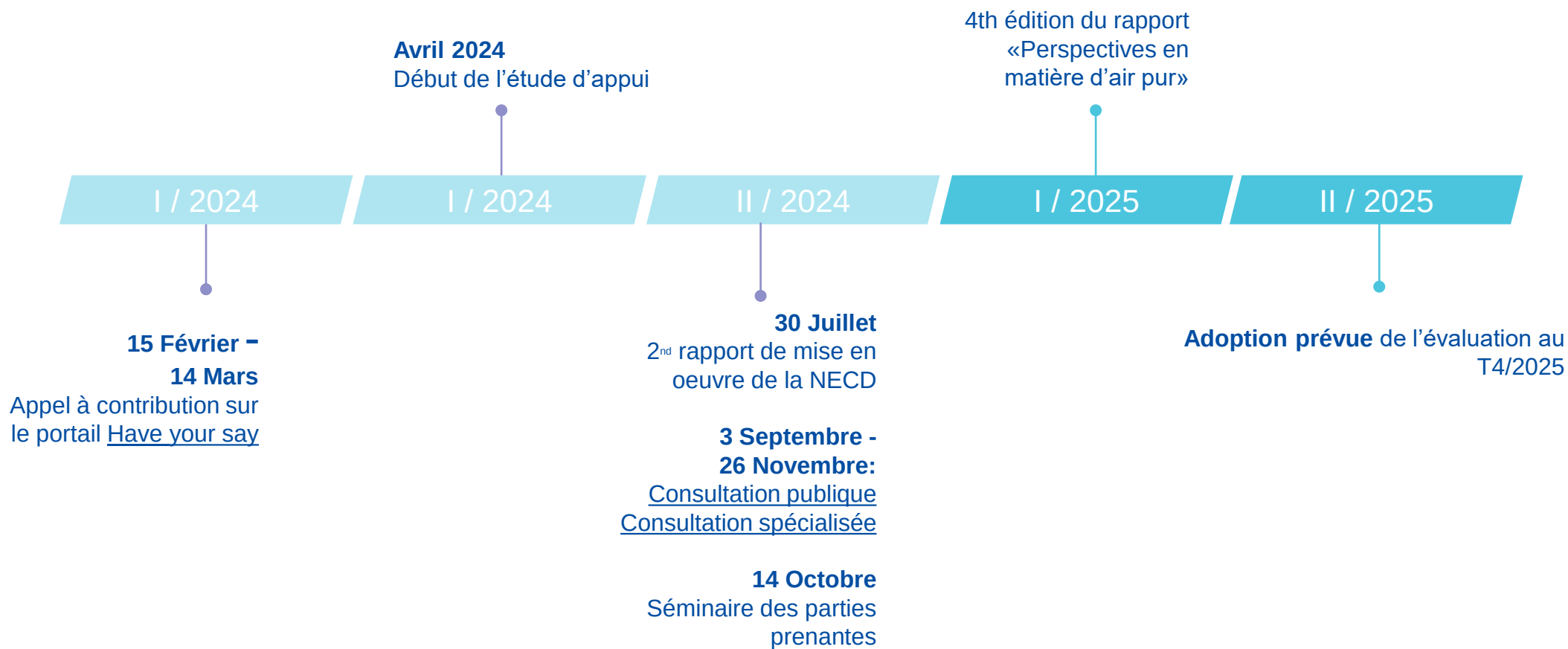
Quels sont les résultats attendus?

- **Avantages pour la santé** : Réduction de la **mortalité annuelle** (décès prématurés) liée à la pollution atmosphérique >75 % (et >50 % qu'en l'absence de cette politique et des mesures connexes)⁽¹⁾ – **réduction de la morbidité** (maladies) connexe de 50 % de plus qu'en l'absence de cette politique et des mesures connexes.
- **Avantages sociaux** : Des valeurs limites plus strictes protègent particulièrement les populations sensibles et vulnérables ; publication d'informations supplémentaires sur l'impact sanitaire.
- **Avantages pour l'environnement** : Diminution de **l'eutrophisation** (-22 %) et de **l'acidification** (-63 %) des écosystèmes ; diminution des pertes de récoltes et des dommages aux forêts.
- **Avantages économiques** : Les bénéfices dépassent largement les coûts, les bénéfices bruts totaux annuels étant estimés à **42 milliards d'euros** (et jusqu'à 121 milliards d'euros selon la méthode d'évaluation) en 2030, par rapport à des mesures dont le coût annuel est inférieur à 6 milliards d'euros.

⁽¹⁾ Ces estimations ne concernent que les effets sur la santé supérieurs aux niveaux des lignes directrices de l'OMS en matière de qualité de l'air. Toutefois, la pollution de l'air en dessous de ces niveaux peut également avoir un impact sur la santé humaine.



Calendrier indicatif de l'évaluation de la NECD



Merci



ENV_AIR@ec.europa.eu





Mario Lionetti and Nadia Lamhandaz

Project Advisers

CINEA - Unit D2 - LIFE Environment (Nature & Circular Economy)

Sector D2.1 – Circular economy and quality of life





Sous-programmes LIFE

Environnement:

- sous-programme Nature et Biodiversité
- sous-programme Économie Circulaire et Qualité de Vie → Air (direct)

Action climatique → Air (indirect)

- sous-programme Atténuation et Adaptation au Changement Climatique
- sous-programme Transition énergétique propre

Types de projets LIFE

- Projets d'action standard: pour soutenir des solutions innovantes dans les domaines de l'air, de l'eau, des déchets, des produits chimiques, du bruit, du changement climatique, de l'énergie et de la protection de la nature.
- Projets stratégiques intégrés: pour la mise en œuvre des plans, stratégies ou plans d'action requis par la législation ou la politique spécifique de l'UE en matière d'environnement, de climat ou d'énergie





Projets d'action standard (SAP) – Sujets prioritaires dans le domaine de la qualité de l'air

- **Réduction des particules (PM)** dans les zones à forte utilisation de **combustibles solides pour le chauffage domestique** ou à fortes émissions de PM provenant **d'activités génératrices de poussières**
- **Mobilité durable des transports routiers** : Réduction des émissions de polluants atmosphériques, particules (PM) et oxydes d'azote (NOx) –
véhicules zéro émission; carburants alternatifs, programmes de modernisation des véhicules; réduire les émissions dues à l'usure (par exemple freins, pneus, revêtement de la route); systèmes d'accès au trafic à fort impact et l'utilisation de plateformes innovantes de logistique ou de mobilité des passagers
- **Mobilité durable, autre que le transport routier**: il comprend le transport maritime, les ports, l'aviation et les engins mobiles non routiers (Non-Road Mobile Machinery)
- **Réduction des émissions d'ammoniac, de méthane et de particules (PM) provenant de l'agriculture**





Projets d'action standard (SAP) - Sujets prioritaires dans le domaine de la qualité de l'air

Directive sur les émissions industrielles - IED

Application de techniques de prévention et de réduction de la pollution mentionnées dans la directive sur les émissions industrielles comme **techniques émergentes** ou développement et application de techniques de prévention et de réduction de la pollution, qui pourraient être considérées comme des techniques émergentes candidates dans le cadre du processus d'examen des BREF de la directive sur les émissions industrielles. Les projets se concentreront sur la réduction des polluants atmosphériques et devraient notamment aborder les **PM2,5, NOx, SO2, NH3 et/ou COVNM** générés par les installations industrielles réglementées par la directive sur les émissions industrielles (IED).

Gouvernance

Actions en soutien des Plans pour la qualité de l'air : Programmes Nationaux de Contrôle de la Pollution Atmosphérique (NAPCP) et Plans de Qualité de l'Air (AQPs)





Projets stratégiques intégrés (SIP)

Mise en œuvre des plans, stratégies ou plans d'action **suivants** requis par la législation ou la politique spécifique de l'UE :

Air : Plans de Qualité de l'Air conformément à la Directive sur la qualité de l'air ambiant ou Programmes Nationaux de Contrôle de la pollution Atmosphérique (NAPCP) conformément à la Directive sur les plafonds d'émission nationaux (NEC)

- Vise la mise en œuvre complète du plan/stratégie/plan d'action ciblé et, avec les **mesures complémentaires**
- Soutient le plan/stratégie/plan d'action à une **grande échelle territoriale**, c'est-à-dire régionale, multirégionale, nationale ou transnationale
- Coordonné par **l'autorité responsable** de la mise en œuvre du plan/stratégie/plan d'action
- Doit également inclure un mécanisme de mobilisation et de coordination pour des **sources de financement supplémentaires** pour les mesures complémentaires





LIFE FIT – Faciliter le transport intermodal pour réduire la pollution atmosphérique

Objectifs

Le projet LIFE FIT contribue à la réduction de la pollution atmosphérique liée aux transports dans l'UE en déplaçant les volumes de fret du transport routier vers un transport ferroviaire

Résultats attendus:

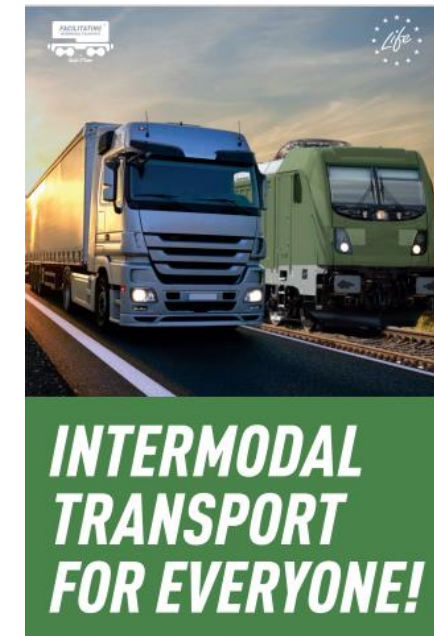
- Réduction significative des principaux polluants atmosphériques : 9,9 t de COV, 14,7 t de NOx et 3,5 t de SO2 (95 %, 59 % et 28 %, respectivement)
- Réduction des PM de 112.4 kg
- Économies de carburant de 5 millions de litres de diesel
- Économies d'émissions de 33,828 t de GHGs (réduction de 82 %)



Coordinateur: Rail-flow Gmbh

Budget: 3.4 M€
dont 1.9 M€ de EU contrib

Durée: 4 ans



Book **door-to-door** intermodal transport with trusted partners, including first and last-mile trucking.



Intermodal Capacity Broker (ICB): get easy access with our all-in-one platform.



Start using intermodal transport **immediately** and benefit from its advantages.



Reduce transport-related GHG **emissions** by shifting freight from road to rail.





Beneficiaries: Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, Air Breizh

Budget: 2.56 M€ dont 1.17 M€ d'EU contr.

Durée: 4 ans

Objectifs: le projet ABAA a l'ambition de tester et développer en Bretagne des pratiques agricoles moins émissives **en ammoniac (NH₃) et de mieux en quantifier l'impact sur la qualité de l'air**

Résultats attendus:

1. Un Système d'Aide à la Décision axé sur un nouveau module de gestion des émissions de NH₃
2. Un réseau de 30 agriculteurs volontaires sur un territoire pilote, les accompagnant pour réduire les émissions de NH₃
3. Réplication du concept à toute la Région Bretagne, de 30 agriculteurs à 750, puis jusqu'à 9 000 agriculteurs à la fin du projet
4. Réduction des émissions de NH₃ de 15% sur le territoire pilote à la fin du projet





LIFE 15 IPE IT 013

YOU'VE GOT AIR!

Together for the
Policies of air quality



Beneficiaries: 6 Régions, 7 Env. Agences, 3 Villes, Slovène Env. Ag.

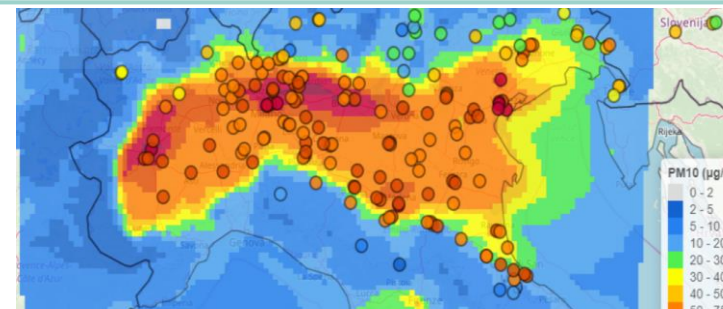
Budget: 16.8 M€ dont 10 M€ EU contrib

Durée: ~ 9 ans

Objectifs: mettre en œuvre à plus grande échelle les mesures prévues dans les plans régionaux de l'air afin d'améliorer la qualité de l'air dans la région du bassin du Pô

Résultats attendus:

1. Échelle interrégionale (128 000 km², 28 millions d'habitants) niveau de coopération (6 Régions) et bénéfices substantiels attendus
2. Une approche "pilier" robuste: **Agriculture** (NH₃, méthane, PM), **Transport** (PM, NO_x), **Énergie – EE & Biomasse** (PM), **Surveillance et modélisation de l'air** (tous les polluants atmosphériques),
3. **988 M€** de fonds complémentaires





- Textes importants sont le “Call document” et le modèle de subvention
- Cofinancement européen est limité à 60% des coûts éligibles
- Ouverts à toutes entités légales publiques/privées d'un état membre
- Prochain appel à projets LIFE-2025-SAP prévu mi-avril 2025 avec date de cloture avant fin septembre
- Journée d'information européenne en ligne mi-mai 2025
- Site internet https://cinea.ec.europa.eu/programmes/life_en
- Point de contact national France lifepiusfrance@developpement-durable.gouv.fr





Les financements européens de la politique de cohésion pour améliorer la qualité de l'air

Marie Sergent - Chargée de coordination, transition verte, suivi, évaluation –
ANCT





LA POLITIQUE DE COHÉSION

l'Europe s'engage
en France



PROGRAMMES FEDER, FSE+ ET FTJ
3 PROGRAMMES NATIONAUX + 19 RÉGIONAUX

18 Mds €



TRANSITIONS

ÉCOLOGIQUES + NUMÉRIQUES
+ € SOCIO-ÉCONOMIQUES

+ EFFET LEVIER



x 2,5

9,1 Mds
FEDER
6,7 Mds
FSE+
1 Md
FTJ

+ 1,1 Md POUR LES PROGRAMMES INTERREG



UNE EUROPE RÉSILIENTE, PLUS ...

VERTE

SOCIALE

PROCHE DES CITOYENS

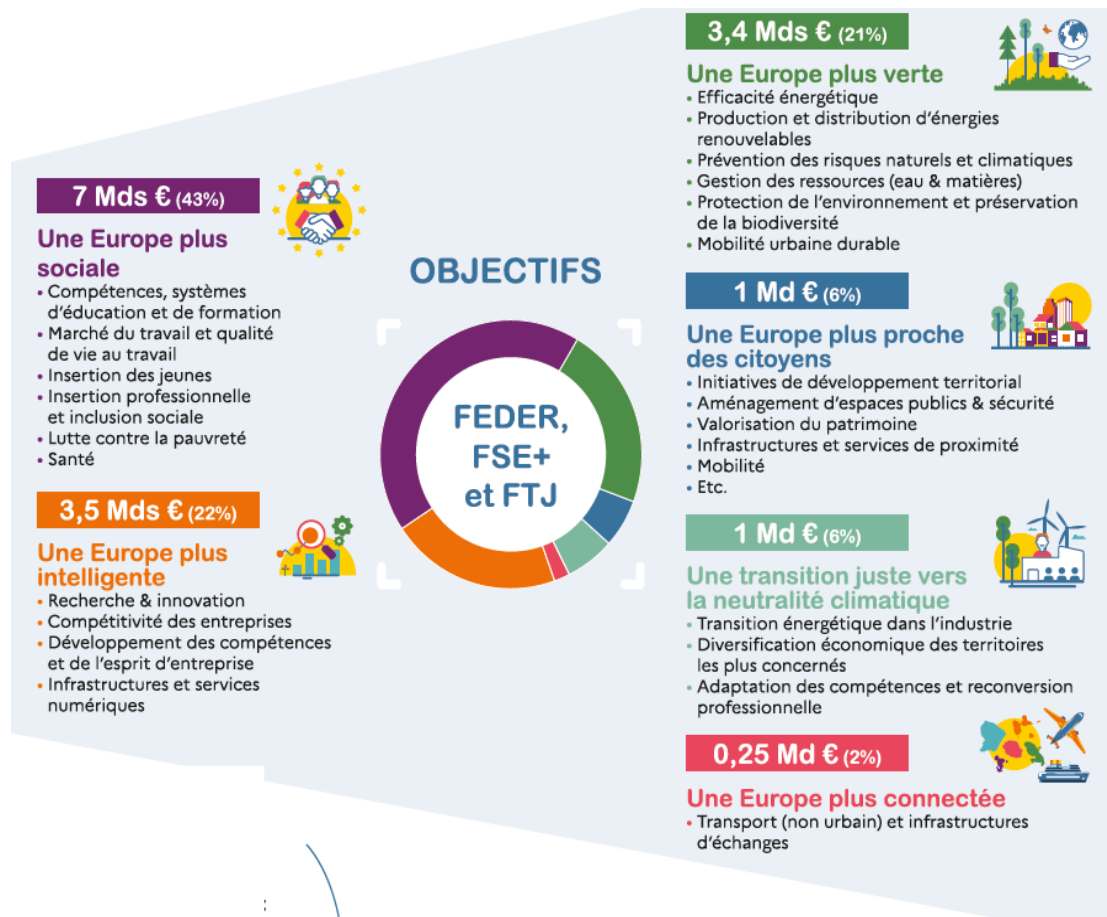
INTELLIGENTE ET CONNECTÉE

COHÉSION

INVESTIR DANS L'HUMAIN

PROXIMITÉ

+ ET mieux!





Une Europe plus verte



Pacte Vert vers la
neutralité climatique

Fléchage des crédits

3,4 Mds€



Principales réalisations à horizon 2029



- Plus de 105 000 logements rénovés
- Plus d'un million de m² de bâtiments publics rénovés
- Près de 2,5 millions de tonnes de déchets supplémentaires recyclés par an
- Plus de 2 millions de MWh d'énergies renouvelables produits par an
- Plus de 1 300 km de pistes cyclables soutenues
- ...

24% - 804M€

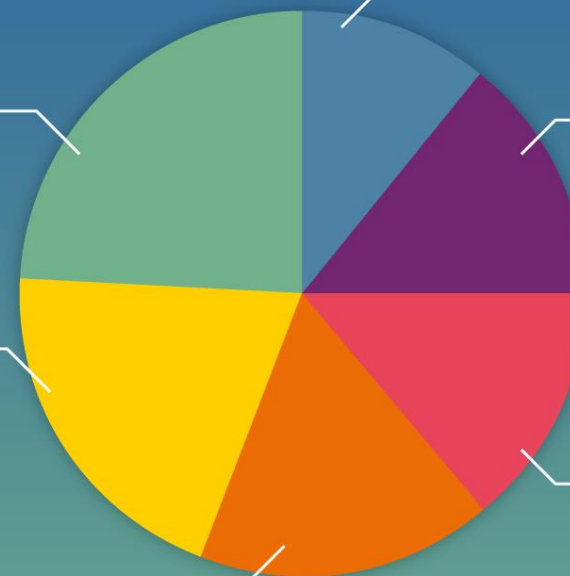
Efficacité énergétique.

20% - 688M€

Gestion des ressources (eaux
et matières).

17% - 593M€

Mobilité urbaine durable.



11% - 366M€

Protection de
l'environnement et
préservation de la
biodiversité.

14% - 464M€

Production et distribution
d'énergies renouvelables.

14% - 467M€

Prévention des risques naturels
et climatiques.





Une Europe plus proche des citoyens

Soutien aux initiatives territoriales

Urbain et rural

Investissements territoriaux intégrés, DLAL, subventions globales, AAP/AMI

+1 Md€ de FEDER

57% - 588M€
Développement urbain.

6% - 64M€
Fleuves.

9% - 95M€
Massifs.

28% - 295M€
Développement rural.

Principales réalisations à horizon 2029



- Plus de 22 millions de personnes vivant dans des territoires couverts par des stratégies de développement territorial intégré
- Près de 350 stratégies intégrées de développement territorial soutenues





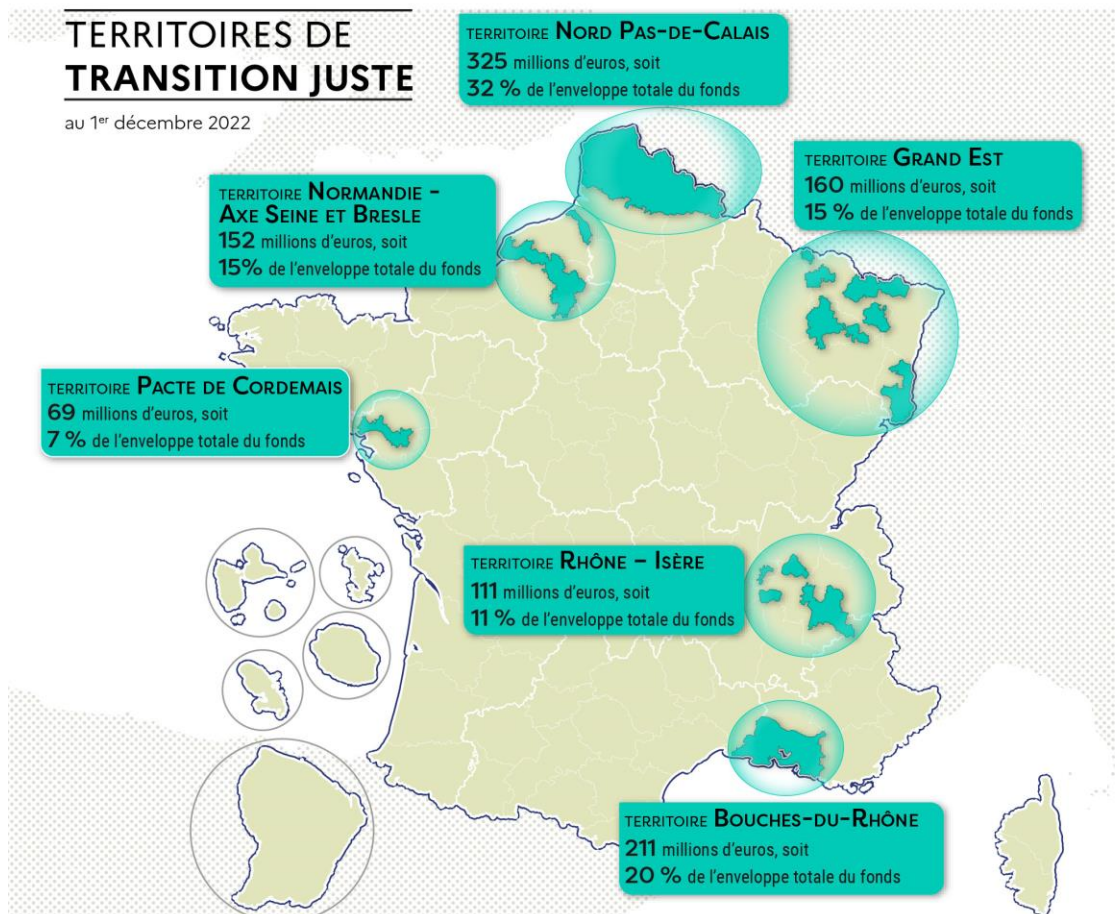
FONDS POUR UNE TRANSITION JUSTE

1Md€

Régions 700 M€
DGEFP 300M€

TERRITOIRES DE TRANSITION JUSTE

au 1^{er} décembre 2022





Les mesures sur la qualité de l'air soutenues par le FEDER

Favoriser les mobilités durables

Aires de covoiturage
Aménagements cyclables et piétons
Développement des mobilités douces
Création de ligne de bus, acquisition de matériel roulant propre
Développement de bus fonctionnant au gaz naturel
Création de pôle d'échanges multimodal
Solutions de mobilités innovantes (infrastructures de recharge ou de ravitaillement pour la mobilité décarbonée)
Projets promouvant la mobilité durable
Ingénierie territoriale, développement de stratégies

Renaturation des villes et villages

Adaptation des espaces urbanisés
Végétalisation urbaine, jardins partagés, créations d'ilots de fraîcheur en ville
Réintroduction/Préservation de la nature en ville

Décarbonation de l'industrie

Favoriser l'économie circulaire – éco-conception, recyclage, réemployabilité
Optimisation des performances énergétiques et environnementales des procédés, équipements et bâtiments des entreprises
Incubation de start-ups écologiques
Favoriser la transition écologique des entreprises

Production et distribution d'énergies renouvelables

Réalisation d'une unité de méthanisation (valorisation énergétique de la biomasse)
Installation photovoltaïque
Création de réseau de chaleur
Animation territoriale, appui à l'émergence de projets
Réseau de froid avec production géothermique
Installation d'une chaudière biomasse alimentée à partir des déchets
Mise en place d'une chaufferie bois
Installation géothermique dans une école

Renforcer la performance énergétique

Rénovation thermique des bâtiments publics
Construction de bâtiments publics plus performants
Rénovation de logements et logements sociaux



Aménagements cyclables du Boulevard Carnot à Lille – Phase 1

Fiche d'identité Projet

Porteur de projet	Métropole européenne de Lille
Durée du projet	2022 – 2024
Dépenses totales	2 million d'€
Fonds européen	FEDER
Cofinancement européen	50%

La métropole européenne de Lille a pour ambition de devenir une véritable « **métropole cyclable** » s'inscrivant dans un « écosystème vélo » complet. L'augmentation du confort et de la sécurité des cyclistes et des piétons est une priorité pour atteindre les objectifs d'augmentation des déplacements en modes doux et assurer une meilleure intermodalité entre les modes actifs de déplacement.

Le Boulevard Carnot, porte d'entrée très fréquentée vers le centre-ville, **supporte un trafic dense reliant divers pôles générateurs de flux et ne comporte aucun aménagement cyclable aujourd'hui.**

La réalisation des travaux d'aménagements modes doux sur le premier tronçon, situé entre la rue des bons enfants et la rue des canoniers, constitue la **première étape pour lever une discontinuité cyclable** entre la piste bidirectionnelle du grand boulevard et la grand place de Lille et sécuriser les déplacements à vélo et à pied.



Aménagement du pôle intermodal de la gare de Bourbourg

Fiche d'identité Projet

Porteur de projet	Communauté urbaine de Dunkerque
Durée du projet	11/2023 – 12/2023
Dépenses totales	490 000 €
Fonds européen	FEDER
Cofinancement européen	50%

Le projet vise à aménager un pôle d'échange intermodal autour de la gare SNCF de Bourbourg.

Le secteur de Bourbourg est en plein développement avec **l'arrivée de grandes industries** (VERKOR, EPR, Clerbout ...) et de nombreux emplois prévus (16 000 emplois annoncés).

L'objectif est donc de permettre aux salariés, tout comme aux habitants, une **meilleure accessibilité au réseau de bus gratuit de la Communauté Urbaine de Dunkerque, aux trains et à la vélomaritime** (Eurovelo 4) toute proche.

<https://www.youtube.com/watch?v=uWu2MFX7Gls&list=PLpdudgQcoSFvW-Xnh8dMjElUdfH1-8CGP>



Construction du groupe scolaire VERT-BOIS à Chambéry

Fiche d'identité Projet

Porteur de projet	Commune de Chambéry
Durée du projet	11/202-12/2024
Dépenses totales	9 millions d'€
Fonds européen	FEDER
Cofinancement européen	15%

Le bâtiment du groupe scolaire Vert Bois est très vétuste, il date de 1971. Les diagnostics effectués depuis 2018 dans le cadre d'une étude de programmation préalable spécifique ont amené au choix d'une démolition/reconstruction totale. **Le diagnostic thermique effectué démontre de très mauvaises performances énergétiques et une dégradation structurelle qui s'accélère.**

La démolition / reconstruction du groupe scolaire de Vert-Bois fait partie du projet de renouvellement urbain des Hauts de Chambéry 2018-2024 et s'inscrit dans le projet global de requalification du secteur nord des Combes.

Le projet vise à créer un nouveau groupe scolaire agrandi qui comportera notamment une école maternelle de 5 classes, une école élémentaire de 9 classes et une maison de l'enfance qui mutualisera les lieux avec le périscolaire et les salles d'éveil, de motricité, bibliothèque.



Etude stratégique de préfiguration d'OAP (orientations d'aménagement et de programmation)

Fiche d'identité Projet	
Porteur de projet	Commune de Brax
Durée du projet	05-2023-12/2024
Dépenses totales	65 000 €
Fonds européen	FEDER
Cofinancement européen	46%

Il s'agit d'une **étude stratégique de développement urbain** (aménagement et de planification) permettant d'aboutir à la formalisation d'un **programme de développement et d'aménagement pluri-thématique de la commune de Brax**.

En tranche ferme, est développé **un plan guide communal** permettant de **préparer la révision du PLUi de l'Agglomération d'Agen** par des dispositions propres à la commune de Brax, au regard des impacts du Technopole Agen Garonne, du nouvel échangeur autoroutier, de la réalisation de la déviation de la RN21 et de l'implantation future de la gare LGV.

En tranche optionnelles, seront formalisées différentes orientations d'aménagement et de programmation, sur les thèmes de l'Habitat, les Equipements publics, les Mobilités, l'Agriculture, la Biodiversité, le secteur de la Gare LGV



Enquête mobilité par le CEREMA

Fiche d'identité Projet

Porteur de projet	Syndicat mixte de transport Nord Franche-Comté
Durée du projet	12/2022-12/2024
Dépenses totales	464 000 €
Fonds européen	FEDER
Cofinancement européen	56 %

L'enquête mobilité certifiée par le CEREMA doit permettre aux autorités locales compétentes en matière de transport public de mettre en œuvre des solutions plus adaptées aux besoins des usagers et aux collectivités locales de bénéficier d'un éclairage pour élaborer (ou réviser) leurs schémas de mobilité et **Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET)**.



LHYFE

Construction d'un site de production d'hydrogène renouvelable

Fiche d'identité Projet

Porteur de projet	SAS LHYFE PRODUCTION 3
Durée du projet	05/2023-12/2025
Dépenses totales	10 millions €
Fonds européen	Fonds de transition juste (FTJ)
Cofinancement européen	55%

Lhyfe Production 3 ambitionne de déployer, dès 2025, une unité de **production de 2 tonnes par jour d'hydrogène renouvelable produit sans émission de CO2**, par électrolyse de l'eau à partir d'électricité d'origine renouvelable (hydroélectricité, énergie solaire ou éolienne) à Le Cheylas dans le département de l'Isère.

Cet hydrogène renouvelable permettra de décarboner la mobilité ainsi que les industries régionales et constituera l'un des piliers de la transition énergétique du territoire Rhône-Isère.

https://www.youtube.com/watch?v=_6YrE4mLA8M



BALZAC – oBservation Air cLimat Zone AgriCole

Fiche d'identité Projet

Porteur de projet	ATMO Grand Est
Durée du projet	02/2023-12/2025
Dépenses totales	434 000 €
Fonds européen	FEDER
Cofinancement européen	60 %

En Région Grand Est, le projet BALZAC permettra de disposer d'une première station de mesure Air/Climat pour le suivi permanent d'un grand éventail de gaz et de particules en lien avec le secteur agricole.

Basé sur le territoire de l'agglomération de Châlons-en-Champagne, le projet tend à aider la mise en œuvre d'une gestion environnementale adaptée et utile à la profession agricole et au territoire par la production de mesures fiables et objectivées en lien avec les pratiques culturelles à propos :

- des polluants atmosphériques (Particules PM10, Ammoniac, Composés Organiques Volatils, Ozone et Produits Phytosanitaires) ;
- des Gaz à Effet de Serre (GES).

Les connaissances acquises à travers ce projet permettront à la fois de donner les clés aux acteurs agricoles pour diminuer leur impact sur la qualité de l'air, et d'obtenir une meilleure connaissance des polluants impactant leur activité.



COMMENT MOBILISER CES FONDS ?

L'autorité de gestion de mon territoire a-t-elle prévu de soutenir des projets liés à la qualité de l'air ?

- Consulter le site « Europe » de l'autorité de gestion qui présente les orientations et vers quels projets seront ciblés les fonds européens
- Consulter les éventuels appels à projets en cours

Les étapes :

- 1/ Compléter le dossier de demande de subvention lié à l'appel à projet
- 2/ Analyse des projets par les services instructeurs de l'autorité de gestion et avis des instructeurs
- 3/ Présentation en comité de programmation
- 4/ Contractualisation entre les parties
 - Système d'avance de la subvention rare
 - Les fonds sont principalement versés après la réalisation du projet, sur présentation des factures

Attention aux contraintes (aides d'Etat, règles de mise en concurrence, marchés publics, obligations de publicité,...)

Le cycle de vie d'un projet





Type de dépenses éligibles

Frais de bureau et frais administratifs

Frais liés au recours à des compétences et à des services externes

Frais de voyage et d'hébergement

Frais d'équipement

Frais d'infrastructures et de travaux

Pour certaines dépenses – Mise en place de coûts forfaitaires



Qui contacter ?

Occitanie : programmes.europeens@laregion.fr

Hauts-de-France : europe@hautsdefrance.fr

Grand-Est : contact.maisons.de.la.region@region-grand-est.fr

Normandie : fondseuropeens@normandie.fr

Bretagne : europe@bretagne.bzh

Pays-de-la-Loire : fdseurope21-27@paysdelaloire.fr

Provence-Alpes-Côte-d'Azur : feder@maregionsud.fr

Nouvelle-Aquitaine : fonds.europeens@nouvelle-aquitaine.fr

Centre-Val-De-Loire : po-feder-fse@centrevaleloire.fr

Corse : europa@isola.corsica

La Réunion : celleurope@agile-reunion.org

Guadeloupe : projets-feder-fse@regionguadeloupe.fr

Mayotte : leurope-sengage-a-mayotte@mayotte.pref.gouv.fr

Martinique : appui.europe@collectivitedemartinique.mq

Guyane : fonds-europeens@ctguyane.fr

Saint Martin-Préfecture : europe@saint-barth-saint-martin.gouv.fr

Île-de-France : contact-feder-fse@iledefrance.fr

Bourgogne-Franche-Comté :
monprojeteuropeen@bourgognefranche.comte.fr

Auvergne-Rhône-Alpes :
leuropesengage@auvergnerrhonealpes.fr





Prix européen & mise en réseaux

Pierre Loaïc – Chef de la Représentation régionale de la Commission européenne à
Marseille



Prix européen



- Le prix de la Capitale verte de l'Europe est disponible pour les villes de plus de 100 000 habitants.
- Le prix de la Feuille verte européenne est disponible pour les petites villes de plus de 20 000 habitants.
- Le prix financier aide les villes lauréates à mettre en œuvre des initiatives visant à améliorer leur performance environnementale et à nouer le dialogue avec les citoyens, en particulier au cours de leur année gagnante.
- Date limite de candidature : 15 avril 2025

- Ce prix met en lumière les projets urbains innovants et durables dans l'UE. Les initiatives qui intègrent la qualité de l'air et la transition énergétique sont particulièrement mises en avant, car elles contribuent à créer des villes plus résilientes et plus agréables à vivre.
- Date à venir
- Plus d'informations : [ICI](#)



Prix européen



SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ
16-22 SEPTEMBRE

- EUROPEANMOBILITYWEEK est la campagne phare de sensibilisation de la Commission européenne sur la mobilité urbaine durable.
 - encourage un changement de comportement en faveur de la mobilité active, des transports publics et d'autres solutions de transport propres et intelligentes.
- Se tient du **16 au 22 septembre** de chaque année et a abouti à la journée populaire sans voiture.
- Les **autorités locales** sont encouragées à utiliser la semaine principale pour expérimenter des mesures de planification innovantes, promouvoir de nouvelles infrastructures et de nouvelles technologies, mesurer la qualité de l'air et obtenir un retour d'information du public.
- Plus d'informations : [ICI](#)

EUROPEAN CAPITAL
OF INNOVATION
AWARDS

#iCapitalAwards



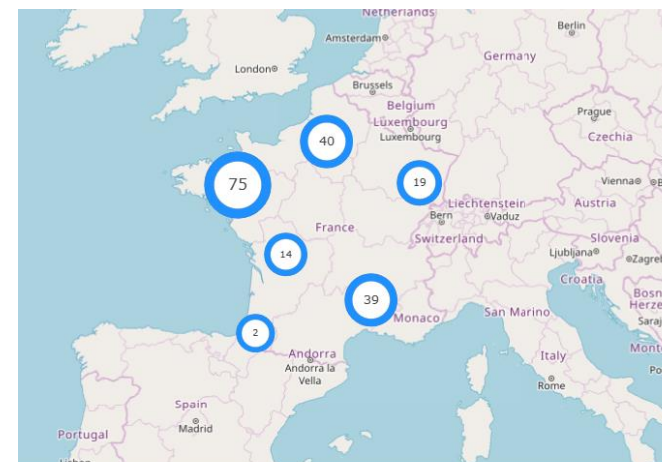
- Les villes servent de bancs d'essai pour l'innovation et mènent des initiatives citoyennes pour trouver des solutions aux défis sociétaux, tels que le changement climatique, la numérisation, la croissance durable ou la cohésion sociale.
- La catégorie Capitale européenne de l'innovation pour les villes d'au moins 250 000 habitants.
- La catégorie European Rising Innovative City, qui cible les villes de 50 000 habitants et jusqu'à 249 999 habitants. Date à venir : lancement premier trimestre 2025
- Plus d'informations : [ICI](#)



Mise en réseaux



- Covenant of Mayors (Pacte des Maires)
- Ce réseau rassemble des milliers de villes qui s'engagent à améliorer la qualité de l'air, en parallèle de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les villes membres bénéficient d'un soutien mutuel, d'un partage des meilleures pratiques et peuvent participer à des projets co-financés par l'UE.
- Plus d'informations : [ICI](#)

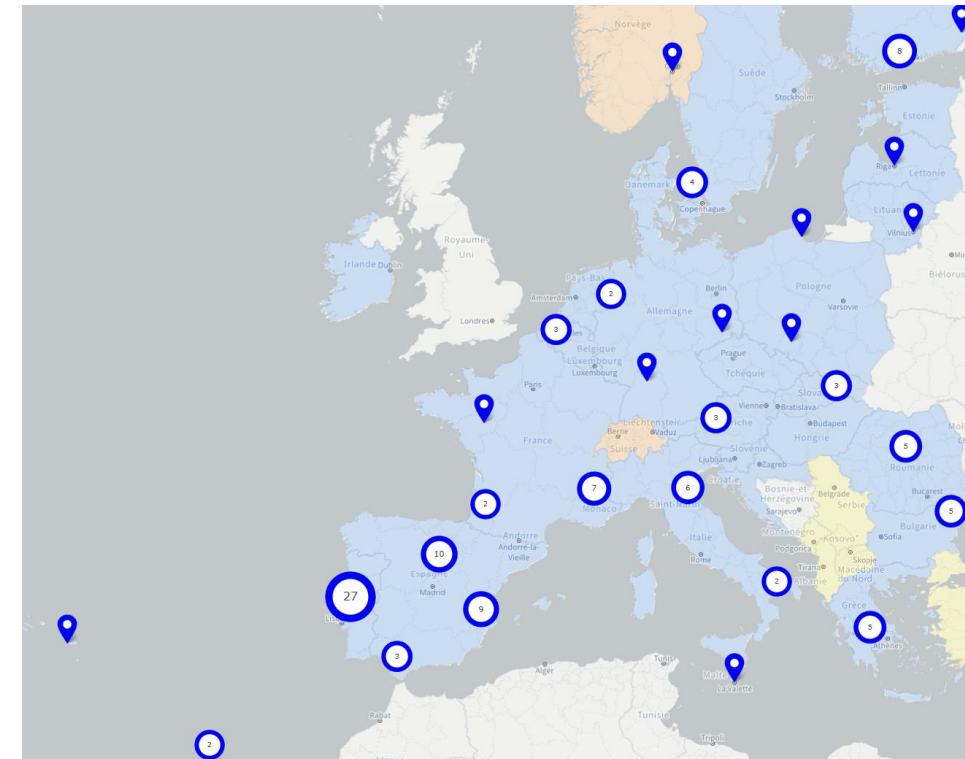




Mise en réseaux



- Green City Accord (Accord sur les villes vertes)
- L'accord sur les villes vertes est un mouvement de maires européens engagés à rendre les villes plus propres et plus saines. Il vise à améliorer la qualité de vie de tous les Européens et à accélérer la mise en œuvre de la législation environnementale pertinente de l'UE. En signant l'Accord, les villes s'engagent à aborder cinq domaines de la gestion de l'environnement: air, eau, nature et biodiversité, économie circulaire et déchets, et bruit..
- Plus d'informations : [ICI](#)

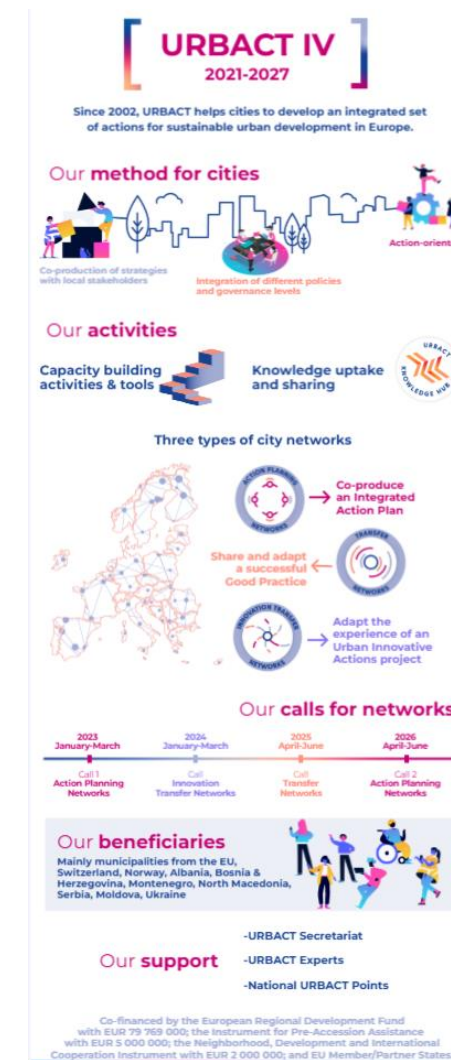




Mise en réseaux



- URBACT IV
- Le programme URBACT vise à encourager le développement urbain intégré en Europe, via la mise en réseau des villes européennes autour d'échanges de bonnes pratiques et d'idées.
- Prochain appel Réseaux de transfert : avril (une réunion d'information aura lieu en mai)
- Point de contact FR & Luxembourg : Lauryn Pignarre : Lauryn.PIGNARRE@anct.gouv.fr
- Plus d'informations : [ICI](#)





Merci de votre attention

Plus d'informations :



**EUROPE
DIRECT**

Réseau EUROPE DIRECT :
49 centres en France pour
informer et dialoguer sur
l'Union européenne



Aides-territoires la plateforme
publique qui recense les aides
financières européennes sur le
territoire

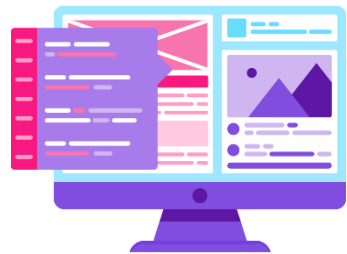


Toute l'Europe le site de
référence sur les
questions européennes



L'Europe des Communes :
webinaires et outils
d'information dédiés aux
collectivités

COMM-REP-MRS-
TERRITOIRES@ec.europa.eu



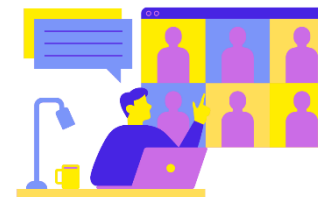
**Retrouvez la page
dédiée sur notre site**

https://france.representation.ec.europa.eu/culture-patrimoine-et-tourisme_fr



**Lettre d'information
« L'Europe des
communes »**

<https://ec.europa.eu/newsroom/representations/user-subscriptions/2001/create>



**Webinaire :
11 mars – 14h**

Gestion des eaux
résiduelles : quels impacts
législatifs pour les
communes ?

